

Didier JONEMANN, Maire du Vésinet, a pris un arrêté municipal interdisant la circulation des bus dans certaines rues de sa commune depuis le 2 juillet. Cet arrêté mettait en péril le service public des transports que la CCBS organise en partenariat avec le STIF.

Devant l'urgence et le trouble manifeste qu'engendrait cette décision unilatérale sur ce service public, le Préfet des Yvelines, autorité de l'Etat dans le département, a déposé une requête en référé suspension, contestant la légalité de l'acte pris par le Maire du Vésinet. La CCBS a apporté son soutien à cette démarche en produisant un mémoire et en intervenant lors de l'audience.

Le juge des référés a constaté l'illégalité de l'arrêté et l'a suspendu pour une durée de 3 mois.

La ligne 19 peut reprendre son cours normal et ce, immédiatement.

Le Président de la CCBS prend acte avec satisfaction de cette réponse du juge des référés donnant raison au Préfet et à la CCBS.

Elle donne du crédit aux messages portés auprès de Didier JONEMANN depuis le début de cette affaire : **agir, sans précipitation, dans la réflexion et la concertation.**

Enfin, cette suspension de 3 mois permettra de mettre en place une solution alternative convenant à toutes les parties ; **dans le respect des impératifs du service public.**

Le Président de la CCBS tient néanmoins à rappeler que :

- Le service public du transport ne saurait être un moyen pour « *mettre la pression* » (Didier JONEMANN, Courrier des Yvelines, 3 juillet 2013).

La ligne 19, structurant le réseau et le territoire, reliant deux branches du RER A entre elles, ne peut pas faire l'objet d'une suppression. Elle est prise quotidiennement par 3700 voyageurs qui pâtissent d'un RER A de mauvaise qualité et de temps de transports toujours plus longs.

Depuis le 2 juillet, sur cette portion de trajet supprimée, **ce sont près de 700 personnes qui subissaient cette situation intolérable !**

- La politique du transport est intercommunale. Il est nécessaire de trouver **un consensus entre toutes les villes de la CCBS** sur le tracé et l'exploitation des lignes de bus. Ce n'est, et ça ne saurait être, un problème uniquement vésigondin puisque la ligne 19 traverse les villes de Houilles, Carrières-sur-Seine, Montesson, Chatou et Le Vésinet.

La Président de la CCBS invite à une réunion Didier JONEMANN pour évoquer, **ensemble**, la reprise du **partenariat intercommunal** et trouver la solution adéquate à cette situation qui n'a que trop duré.